

PARC DES PRAIRIES SAINT-MARTIN LES DERNIERS COMBATTANTS

ROMAIN ROUX
r.roux@lemensuel.com

DIALOGUE ROMPU

La Ville de Rennes, qui refuse d'en dire plus tant que le juge ne s'est pas prononcé, affirme qu'elle est « en lien avec les habitants actuellement dans le périmètre du projet pour trouver une solution de relogement ». Une riveraine dénonce le contraire. « Notre dernier rendez-vous date de décembre 2017. Depuis, il n'y a plus de discussion. Ils nous envoient bien des courriers mais sans rien nous proposer. »

AU TRIBUNAL

Il aura fallu des années de bataille avec les habitants et les protestations d'une commission d'enquête pour que la mairie renonce finalement à exproprier huit maisons bordant le canal Saint-Martin. C'était en 2016. Mais le combat continue pour les propriétaires de trois autres lopins de terre, situés en plein cœur de la prairie. Ils tentent de faire annuler en justice la déclaration d'utilité publique qui permet au projet d'avaler cette maison toute entière ainsi qu'un jardin familial et une partie du terrain d'un autre pavillon. L'arbitrage devrait être rendu fin février. Les chances de gagner sont minces. Au tribunal administratif, 8 dossiers sur 10 sont tranchés en faveur de l'Etat.

3 propriétaires, dont celui de cette modeste maison, sont toujours menacés d'expropriation pour les besoins du futur parc, au nord du centre-ville de Rennes. Le combat des riverains, long d'une décennie, sera bientôt tranché par la justice.

ÉRIC CORDIER

Secrétaire du comité de vigilance des riverains du canal Saint-Martin

« Nous, les habitants du bord du canal, nous sommes sortis d'affaire. En juillet 2016, la Ville a accepté les conclusions de l'enquête publique qui disaient qu'il n'y avait pas besoin de nous exproprier. Mais, par solidarité avec les trois familles encore concernées, le collectif a décidé de poser une requête pour faire annuler la déclaration d'utilité publique. C'est une question de principe. En elle-même, l'idée du projet est acceptable mais certainement pas la manière de faire. C'est un rouleau compresseur. Les gens, ils s'en moquent. La véritable concertation n'a jamais eu lieu. Vous n'imaginez pas ce qu'on a entendu pendant treize ans. Il n'y a donc aucune raison qu'on leur fasse des cadeaux. »

LA MÉTAMORPHOSE

La plupart des propriétaires de terrains ont accepté les offres de rachat de la mairie, qui a lancé les travaux dès juin 2017. Ces anciennes celles ont disparu, dégagant la vue de toute part. Une promenade sur pilotis délimite aujourd'hui symboliquement la zone inondable, de nombreux arbres ont été plantés.

LE PROJET

Poumon vert de la ville, les prairies Saint-Martin s'épanouissent sur 30 ha, bordées à l'ouest par le canal du même nom, au nord par le boulevard d'Armorique, au sud et à l'est par la rue d'Antrain. Un écrin de verdure boudé par les Rennais dont la mairie entend en faire un parc urbain pour tous. Jeux pour enfants, guinguette, terrain de pétanque, promenades... Le tout, promet-elle, en valorisant la biodiversité.

Le parc devrait être prêt en 2021.

LES COÛTS

La facture s'élève à 30 M€ au total. L'avocate des habitants, maître Sophie Piperaud, s'interroge. « On ne construit pas un hôpital ou une école. Pour un parc d'agrément, cela fait beaucoup », argue-t-elle. D'autant qu'il est à ses yeux un coût impossible à évaluer : l'impact psychologique de l'expropriation sur des riverains dont beaucoup sont âgés et présents depuis des décennies.

UNE HISTOIRE TORTUEUSE COMME LEURS COURS D'EAU

Les prairies Saint-Martin sont longtemps restées une étendue luxuriante à l'écart des affres citadines, recouvertes parfois par les eaux débordantes du canal. Au XIX^e siècle, des industries s'y implantent. Lors du centenaire suivant, les pavillons individuels y fleurissent. Dans les années 90, la mairie songe à y bétonner un tronçon de route, avant de se raviser et

d'engager, déjà, une réflexion sur l'avenir de cet espace. En 2006, un premier projet d'aménagement est déclaré d'utilité publique. La Ville ne parvient pas à racheter suffisamment de terrains. Le plan tombe à l'eau avant de renaitre en 2012. Le bras de fer s'engage alors avec les riverains, menacés d'expropriation.

12/16
supplément
en
12023
Le Mensuel N°110 / Février 2011